

Chers élèves, chères familles,

Avec l'arrivée de ce courrier, c'est la rentrée des classes qui s'annonce pour une nouvelle année scolaire. J'espère que vos vacances se sont bien passées et que vous êtes prêt à reprendre le chemin de Fénelon-Notre Dame.

Vous trouverez dans ce document toutes les informations nécessaires pour préparer cette rentrée et démarrer une année studieuse et passionnante. Les personnels OGEC et les enseignants sont prêts à vous accueillir à la date et à l'heure prévues dans le tableau qui suit.

J'aurai le plaisir de vous accueillir afin de me présenter à vous et de vous partager quelques informations. L'année scolaire sera comme à l'accoutumée placée sous le signe de la confiance du respect et de la réussite. Nous vous accompagnerons bien entendu dans votre projet scolaire mais aussi dans votre construction personnelle afin de devenir de jeunes adultes complets, responsables et épanouis.

Je vous souhaite une belle année au sein de l'ensemble scolaire Fénelon-Notre Dame.

Philippe MISERY
Chef d'Etablissement

**ACCUEIL
DES COLLÉGIENS**

LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

Prise en charge par le professeur principal en fonction des horaires suivants :

| PÔLES | CLASSES | HORAIRES DE RENTRÉE | |
|--|-------------------|---------------------|-------------------|
| | | MATIN | APRES-MIDI |
| 6 ^e - 5 ^e Entrée : 7 rue Chasseloup Laubat | 6 ^e | 9 h à 12 h | 13 h 50 à 15 h 40 |
| | 5 ^e | Pas de cours | 13 h 50 à 16 h 50 |
| 4 ^e - 3 ^e Entrée : rue Marcel Paul | 4 ^e | | 13 h 30 à 15 h 40 |
| 3 ^e | 14 h 45 à 16 h 50 | | |

Pour les élèves **du dispositif ULIS**, l'heure de rentrée est en fonction du niveau de référence inscrit dans le courrier de confirmation d'inscription envoyé en juillet 2023.

**ACCÈS à
L'ÉTABLISSEMENT**

UNE SEULE ENTRÉE ET UNE SEULE SORTIE

pour toute la durée de l'année scolaire :

- => pour les élèves de 6^e-5^e : 7 rue Chasseloup-Laubat
- => pour les élèves de 4^e-3^e : Rue Marcel Paul.

1 - RESPONSABILITÉS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

| | |
|---|----------------------|
| Chef d'Établissement : | M. MISERY Philippe |
| Directeur Adjoint Collège/Lycée GT : | M. BIÉTRY Freddy |
| Directeur Adjoint Collège : | M. BCEUF Sébastien |
| Adjointe en Pastorale scolaire : | Mme FALOURD Florence |

Le **Responsable** de niveau, avec les **Professeurs principaux**, et par délégation du Chef d'Établissement, est l'un des **interlocuteurs privilégiés** des élèves et des familles :

| RESPONSABLES DE NIVEAU <i>(joignables via les secrétariats des familles)</i> | SECRETARIAT DES FAMILLES | VIE SCOLAIRE <i>à prévenir en cas d'absence de l'élève</i> |
|--|--|---|
| 6 ^e : Mme BIZIÈRE Evelyne 5 ^e : Mme GARNIER Sandrine | Mme POCHON Béatrice Tél. 05 46 41 98 66 <i>b.pochon@fenelon-notredame.com</i> | Vie Scolaire 6 ^e -5 ^e Tél. 05 46 41 98 57 |
| 4 ^e : M. HARVOIRE Régis 3 ^e : Mme BERNARD Laurence | Mme SACRÉ Véronique Tél. 05 46 41 97 04 <i>v.sacre@fenelon-notredame.com</i> | Vie Scolaire 4 ^e -3 ^e Tél. 05 46 41 98 58 |

Responsable Programme Education

Internationale : M. SEPEL Ken

Animateur Pastorale collège : M. VELAZQUEZ Manuel

Conseillère Principale d'Education : Mme MIAILLE Marie-Hélène

Référent Vie Scolaire 6^e : Mme CHOLLET Lydie

Référent Vie Scolaire 5^e : M. GODET Cyril

Référent Vie Scolaire 4^e-3^e : M. BAHRI Saïd

Conseiller Principal d'Education

et délégué prévention : M. BOULIE Romuald

Comptabilité des familles : Mme DE OLIVEIRA Anne-Marie

Tél : **05 46 41 07 21** - *a.deoliveira@fenelon-notredame.com*

2 – RÉUNION DE PARENTS SUR LE SITE DU COLLÈGE 4/3

Ces réunions se dérouleront sur le site du Collège 4^e-3^e,

accès UNIQUEMENT par la rue Marcel Paul

| DATES (en Septembre) | HORAIRES | CLASSES CONCERNEES |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------|
| MARDI 12 | 17h15 | 6 ^e |
| JEUDI 07 | 17h15 | 5 ^e |
| LUNDI 18 | 17h15 | 4 ^e |
| MARDI 19 | 17h15 | 3 ^e |

Ordre du jour : *présentation des programmes et des enseignants, candidatures à l'élection des Parents Correspondants de Classe (le document de candidature établi par l'Association de Parents d'Elèves de l'APEL sera communiqué via École Directe ultérieurement).*

Niveau 6^e : Réunion de présentation pour les familles des élèves inscrits du **Programme d'Education Internationale le JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023 à 18h à l'amphithéâtre du lycée (entrée rue Massiou).**

3 – RÈGLEMENT

Chaque élève recevra le jour de la rentrée un carnet de correspondance incluant le règlement intérieur du Collège. Les parents devront impérativement en prendre connaissance (signatures requises de l'élève et du responsable légal).

Ce carnet a également pour objet le contrôle d'identité de l'élève, de son emploi du temps et des autorisations de sortie, la correspondance avec les familles, et doit être présenté pour tout justificatif d'absence. À cet effet, chaque élève doit toujours être en possession de ce carnet.

En cas de renouvellement (perte ou détérioration), il faudra s'adresser au secrétariat des familles du niveau de votre enfant. Le nouveau carnet sera facturé 10€.

4 - TRANSPORTS SCOLAIRES

Si vous n'avez pas effectué à ce jour les démarches de demande de carte de bus ou de renouvellement, les documents d'information sont disponibles auprès des sociétés de transport :

- Bus Yélo pour la Ville de La Rochelle et les communes de la Communauté d'Agglomération,
- Transports Nouvelle Aquitaine pour les communes hors Communauté d'Agglomération.

5 – COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES : ÉCOLE DIRECTE



Il est possible, **grâce à la connexion Internet sécurisée** au service « Ecole Directe », de consulter à tout moment différentes données de la vie scolaire de votre (vos) enfant(s) scolarisé(s) en Collège et/ou en Lycée :

- . **bulletins périodiques, certificat de scolarité,**
; (à éditer ou à sauvegarder impérativement, aucun duplicata ne sera fourni) !
- . **retards, absences, sanctions et punitions,**
- . **emploi du temps, cahier de texte,**
- . **accès direct aux livres numériques selon les disciplines**
- . **paiement en ligne de la restauration pour les repas occasionnels 6^e-5^e**



Ecole Directe dispose d'un module de messagerie sur laquelle nous attirons votre attention.

Il vous permettra de prendre contact directement avec les enseignants de la classe et les personnels administratifs.

L'établissement communique avec les familles en grande partie avec cette messagerie, elle est donc **à consulter très régulièrement.**

Les élèves disposent également d'un code d'accès à École Directe qui leur est propre (code distribué en classe si l'élève est nouvel arrivant). **Attention : le code famille n'a pas les mêmes fonctionnalités que le code élève. Il est important que chacun ait bien un compte École Directe actif.**

En cas de perte d'un code, le secrétariat des familles en charge du niveau de votre enfant pourra le réinitialiser.

D'autre part, il existe un système de communication par SMS adressés systématiquement à la personne identifiée comme « responsable principal » sur le dossier d'inscription. Si votre enfant est absent(e) sans motif, c'est cette personne qui recevra automatiquement sur son téléphone portable un message lui signalant son absence.

6 - CARTE D'IDENTITÉ SCOLAIRE

L'accès au self-service se fait à l'aide d'un **badge** qui sert également :

- . **de carte d'identité scolaire,**
- . **d'accès à l'établissement et au pointage des retards,**
- . **de carte de prêt et de photocopie au C.D.I. (0,50 euros les 10 photocopies).**

Ce badge est à conserver durant toute la scolarité au collège. Les nouveaux élèves recevront leur badge le jour de la rentrée. **Les élèves déjà scolarisés dans l'établissement veilleront à avoir en leur possession le badge collège de l'an passé.**

En cas de renouvellement, le badge sera facturé 10€.



Le compte crédit « photocopies » est différent du compte « self ». La carte photocopie est préchargée de 1 copie (un minimum d'une copie est nécessaire pour toute impression).

7 - ÉTUDES DU SOIR

Étude du soir surveillée : Cette étude est destinée aux élèves qui souhaitent faire leurs devoirs en autonomie et surveillée par un personnel. Elle fonctionnera à partir du LUNDI 4 SEPTEMBRE, en salle d'étude du pôle 6^e/5^e pour l'ensemble du collège, de 17h à 18h.

Les familles seront invitées à nous faire connaître leurs intentions sur la dernière page du carnet de correspondance.



Attendre le lundi 18 septembre pour renseigner cette page au stylo, compte tenu des changements d'emploi du temps possibles les premiers jours.

Étude du soir encadrée (avec aide aux devoirs avec personnel) : Elle sera mise en place à partir du lundi 11 septembre de 17h à 18h (proposée les Lundis, Mardis et Jeudis). Elle ne concerne qu'un nombre limité d'élèves. Une demande écrite début septembre devra être transmise au responsable de niveau qui décidera, avec la Conseillère Principale d'Education, de l'affectation de l'élève en fonction des places disponibles.

Rappel Tarifs : Étude surveillée : 4,80 € de l'heure - Étude encadrée : 5,65 € de l'heure

8- BOURSES D'ÉTUDES COLLÈGE – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Sont concernés les élèves de la 6^e à la 3^e.

Vous pouvez d'ores et déjà évaluer vos droits à bourses en fonction du barème ci-dessous :

Montant des bourses et plafonds de ressources

Le montant annuel, calculé selon trois taux en fonction des charges et des ressources des familles, est de **111€, 312€ et 486€ à la rentrée 2023**. Elles sont versées **en trois fois**.

Taux et barème pour l'attribution d'une bourse de collège en 2023-2024

| Revenus annuels | 1 enfant | 2 enfants | 3 enfants | 4 enfants | 5 enfants | 6 enfants | 7 enfants | 8 enfants ou plus |
|--------------------------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Plafond taux 1 : 111€/an | 16 885 | 20 781 | 24 677 | 28 573 | 32 471 | 36 367 | 40 263 | 44 160 |
| Plafond taux 2 : 312€/an | 9 127 | 11 234 | 13 340 | 15 447 | 17 553 | 19 659 | 21 766 | 23 872 |
| Plafond taux 3 : 486€/an | 3 220 | 3 964 | 4 707 | 5 450 | 6 193 | 6 936 | 7 680 | 8 423 |

Les dossiers de demande de bourses d'études collège sont à retirer auprès du secrétariat du niveau concerné et à constituer courant septembre.

Vous devrez joindre impérativement à ce dossier votre avis d'imposition 2023 sur les revenus de l'année 2022.

Date limite de restitution des dossiers au secrétariat : le 10 octobre 2023.

9 – FONDS SOCIAUX

Les familles qui se trouvent dans une situation financière difficile (du fait, par exemple, du chômage, de la maladie grave ou du décès de l'un des Parents) au moment de la rentrée ou dans le courant de l'année, sont invitées à se signaler auprès du secrétariat de niveau ou de la comptabilité.

Toute situation exceptionnelle sera examinée lors d'un rendez-vous.

10 – RESTAURATION SCOLAIRE

Notre service de restauration est assuré par un prestataire : la société SCOLAREST.

-6^e et 5^e- La **demi-pension** est proposée pour 4 ou 5 repas par semaine.

Les **élèves externes** ont la possibilité de prendre des **repas occasionnels** (prix du repas occasionnel : 7.75€) en **alimentant la carte du self au préalable**.

Le paiement se fera en ligne via l'application internet Ecole Directe « Paiement en ligne » ou par chèque à l'ordre de « OGEC » (au verso seront mentionnés « self », le nom de l'élève et sa classe). Le chèque devra être déposé au secrétariat du pôle pédagogique 6^e-5^e, le matin avant le début des cours, à la récréation ou dans les boîtes aux lettres du collège mises à disposition.

-4^e et 3^e- Les **formules de demi-pension** sont proposées pour **1, 2, 3, 4** (lundi, mardi, jeudi, vendredi) **ou 5** (avec le mercredi en plus) **jours** par semaine.

► Le choix **définitif** des régimes demi-pension sera pris en compte à partir du 21 septembre en fonction de l'emploi du temps et, pour des raisons d'organisation, doit se faire à jour fixe (**un document sera à compléter la deuxième semaine de la rentrée**). Avant cette date les élèves pourront déjeuner sur place.

► Ce choix est fait pour l'année scolaire et ne pourra être modifié qu'à chaque trimestre scolaire (**avant le 13 décembre pour le 2^e trimestre, avant le 10 avril pour le 3^e trimestre**).

► Les élèves externes n'ont pas la possibilité de prendre de repas occasionnels.

Ouverture du service de restauration

| | | |
|---------------------------|--|-------------------|
| DEMI-PENSIONNAIRES | 6 ^e | Lundi 4 septembre |
| | 5 ^e – 4 ^e – 3 ^e | Mardi 5 septembre |

11 – LIVRES ET FOURNITURES

De la 6^e à la 3^e, les élèves auront des manuels scolaires à disposition en classe. Pour le travail à la maison, ils disposeront via l'application École Directe d'un accès à la rubrique « manuels numériques ».

Pour plus de confort, nous vous conseillons de télécharger les livres numériques sur votre ordinateur (ou tablette). Cela donne la possibilité de consulter les manuels sans connexion internet. Pour toute difficulté, les familles se rapprocheront du responsable de niveau.

La liste de fournitures peut encore être retirée sur la page d'accueil d'Ecole Directe ou auprès des secrétariats des familles.

12 – ASSURANCE SCOLAIRE

L'ensemble scolaire a souscrit auprès de la Mutuelle Saint Christophe Assurances, un contrat Protection Individuelle Accident. Ainsi, grâce à ce contrat de groupe, votre enfant est assuré en classe, sur la cour de récréation, au gymnase, à la cantine, à l'école, à la maison, en vacances, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

En revanche, nous vous rappelons que l'Assurance Responsabilité Civile (qui couvre votre enfant s'il est responsable de dommages causés à autrui, à l'intérieur ou en dehors de l'école) reste de votre ressort.

13 - BÉNÉVOLES EN PASTORALE

Il ne peut y avoir de proposition pastorale au profit des jeunes sans des adultes pour les aider à cheminer. Le concours des parents est essentiel à cette mission qui est aussi un appel à vivre son baptême.

L'accueil de tous, valeur prônée par notre projet éducatif, nous incite à inventer une multiplicité de chemins de rencontre avec les jeunes pour lesquels nous avons besoin de vous.

Si vous partagez ces convictions et envisagez d'en devenir acteur, nous vous invitons à contacter

M. VELAZQUEZ Manuel **au** **05 46 41 95 70**
Animateur Pastorale Collège **ou** **m.velazquez@fenelon-notredame.com**
ou Mme Florence FALOURD **au** **05 46 41 95 70**
Adjointe en Pastorale Scolaire **ou** **f.falourd@fenelon-notredame.com**

14 – CALENDRIER PASTORAL - MESSE DE RENTRÉE

VENDREDI 1^{er} SEPTEMBRE à 16h30, dans le jardin des écoles (site Chasseloup) messe de pré-rentree proposée pour l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, personnels et familles).

MERCREDI 13 SEPTEMBRE à 8h, à la Cathédrale Saint Louis (place de Verdun) une **messe de rentrée** est proposée. Elle rassemblera collégiens, lycéens et familles qui le souhaitent.

Les groupes de pastorale : catéchèse, culture des religions, questions de vie, groupe de musique et pastorale ne commenceront qu'à partir du lundi suivant la messe de rentrée.

Autres dates à retenir :

| | | |
|---|--------------------------|-----|
| Célébration de l'Avent | Jeudi 7 décembre 2023 | 8h |
| Célébration des cendres | Mercredi 14 février 2024 | 12h |
| Célébration de l'Action de Grâce | Mardi 4 juin 2024 | 8h |

Tous les jeunes et adultes sont libérés de cours afin de pouvoir participer s'ils le souhaitent à la messe ou aux célébrations. Lorsqu'elles ont lieu à 8h, les cours commencent pour tous à 8h55.

15 – CALENDRIER SCOLAIRE

| | Fin des cours | Reprise des cours |
|---------------------------------|--|--------------------------|
| Vacances de la Toussaint | Vendredi 20 octobre 2023 | Lundi 6 novembre 2023 |
| Vacances de Noël | Vendredi 22 décembre 2023 | Lundi 8 janvier 2024 |
| Vacances d'hiver | Vendredi 16 février 2024 | Lundi 4 mars 2024 |
| Vacances de printemps | Vendredi 12 avril 2024 | Lundi 29 avril 2024 |
| Pont de l'Ascension | Mardi 7 mai 2024 (cumul avec le 8 mai jour férié) | Lundi 13 mai 2024 |
| Vacances d'été | Vendredi 5 juillet 2024 | |

COLLEGE

| | % de réussite 2023 | Répartition des MENTIONS | % de réussite 2022 |
|---|--|------------------------------------|-----------------------|
| D.N.B. - BREVET DES COLLEGES | | | |
| CFG 3 admis sur 3 candidats | 100,0% | | 100,0% |
| SERIE COLLEGE 243 admis sur 247 candidats | 98,38% dont 89,3 % de mentions | 39,50% TB 34,97% B 14,81% AB | 97,5% |
| SERIE PROFESSIONNELLE option PREPA METIERS 11 admis sur 11 présents | 100% dont 94,11% de mentions | 5,88% TB 47,05% B 41,17% AB | 100,0% |

LYCEES

| LYCEE GENERAL | | | |
|---|--|--|--------------|
| BAC GENERAL | 100 % dont 78,82 % de mentions | 2,35% TB avec félicitations 18,82% TB 27,06% B 30,59% AB | 100,00% |
| LYCEE TECHNOLOGIQUE | | | |
| BAC STMG CGRH (Sc. & Techno. de Management et de Gestion) | 100% dont 37,5% de mentions | 37,5% AB | 100% |
| BAC STMG MERCATIQUE | 100% dont 54,54% de mentions | 45,45% AB 9,09%B | 100% |
| BAC ST2S (Sc. & Techno de la Santé et du Social) | 100% dont 62,5% de mentions | 12,5% TB 50% AB | 92% |
| BAC STI2D (Sciences et Techniques Industrie) option Génie Energétique | 94,44% dont 66,66% de mentions | 5,56% TB 22,22% B 38,89% AB | 100% |
| LYCEE PROFESSIONNEL | | | |
| CAP ASSISTANT TECHNIQUE EN MILIEUX FAMILIAL ET COLLECTIF (ATMFC) | 100% | - | 100% |
| BAC PRO METIERS DE L'ACCUEIL | 90,90% dont 90% de mentions | 20% TB 10% B 60% AB | 100% |
| BAC PRO METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE option A : Animation et gestion de l'espace commercial | 90,90% dont 45,45% de mentions | 27,27% B 18,18% AB | 75% |
| BAC PRO METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale | 100% dont 60% de mentions | 8% B 52% AB | 85,71% |
| BAC PRO ACCOMPAGNEMENT SOINS SERVICES A LA PERSONNE (ASSP) option A : A domicile | 100% dont 100% de mentions | 100% AB | pas d'élèves |
| BAC PRO ACCOMPAGNEMENT SOINS SERVICES A LA PERSONNE (ASSP) option B : En structure | 93,75% dont 37,50% de mentions | 12,50% B 25% AB | 100% |
| BAC PRO TECHNICIEN MAINTENANT DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES (TMSEC) | 100% | | 100% |
| BAC PRO SYSTEMES NUMERIQUES (SN) | 80% dont 40% de mentions | 20% B 20% AB | 100% |
| POST BAC | | | |
| BTS FLUIDES ENERGIES DOMOTIQUE option B : Froid et conditionnement d'air | 73,33% | | 86% |
| BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS option A : Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux (SISR) | 80% | | 92,86% |
| BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS option B : Solutions logicielles et application métiers (SLAM) | 100% | | 85,71% |